

# **Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire**

## **de la paroisse catholique de Cossonay**

### **Jeudi 27 avril 2017, à 19h30, à la grande salle de la cure**

**Sont présents pour le Conseil de paroisse :** Anne-Sylvie Debard, Piotr Kawecki (vice-président), Nazaire Kwiatkowski (curé), Janine Meyer, Susana Rau (secrétaire), Dominique Rufener (trésorier) et Michel Rossi (président du Conseil de paroisse).

M. Michel Rossi souhaite la bienvenue à toutes et à tous à l'Assemblée Générale ordinaire de 2017 au nom du Conseil de paroisse réuni ce soir. Il remercie toutes les paroissiennes et paroissiens de leur présence ainsi que de leur participation à la vie associative de la paroisse. Il tient à corriger une omission qui s'est glissée dans le mot du président lors de la rédaction de l'appel à la souscription du mois de janvier 2017. En effet, début décembre 2016, Mme Susana Rau nous a rejoint comme secrétaire à temps partiel en remplacement de Mme Nicole Favrat, démissionnaire à fin juin de l'année passée. Il s'excuse de ce faux pas et lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe de notre paroisse et espère qu'elle aura du plaisir à relever les nombreux défis qui l'attendent.

Il salue les anciens présidents du Conseil de paroisse présents (MM. Bruno Martelli, Fred-Alain Muriset) avec une pensée particulière pour M. Jean-Paul Pignat qui a tout récemment déménagé de Chamblons à l'EMS Cottier-Boys à Orny à titre provisoire en rejoignant son épouse.

Avant d'entamer le point 1 de l'ordre du jour il est demandé à l'assemblée s'il y a un changement ou un point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour tel qu'il a été publié dans le Journal de Cossonay. Cela n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

- Ordre du jour :
1. Mot d'accueil du curé
  2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
  3. Mot du président
  4. Mot du président du Conseil de communauté
  5. Comptes 2016
  6. Rapport des vérificateurs
  7. Budget 2017
  8. Nomination des vérificateurs
  9. Valorisation du terrain de Penthalaz
  10. Divers

### **1. Mot d'accueil du curé**

M. l'Abbé Nazaire nous accueille en prière avec la lecture de la prière tiré de « Pape François, la joie de l'Évangile, Evangelii gaudium » no 120 p. 101 et p. 227.

### **2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du lundi 2 mai 2016 à la cure de Cossonay. Il a été mis à disposition de chacun et chacune à l'église ainsi que sur le site de notre paroisse ([http://www.cathvd.ch/cvd\\_parish/cossonay](http://www.cathvd.ch/cvd_parish/cossonay)).

Sur le site il y a apparemment eu un problème car le document n'est pas le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2016. Cela sera corrigé dès que possible.

Le procès-verbal est accepté à main levée (18) avec abstentions (2).

### **3. Mot du président**

Le président donne des nouvelles de la gestion de notre paroisse ainsi que des perspectives d'avenir y relatifs. En ce qui concerne la vie pastorale et associative le président du Conseil de communauté (M. Jean-François Favre) aura la parole sous point 4 de l'ordre du jour.

Le conseil de paroisse s'est réuni six fois pendant la période écoulée : mardi 28 juin 2016 à Gollion, mercredi 24 août 2016, jeudi 13 octobre 2016 en présence du représentant de la FEDEC et décan de décanat St. Romain, M. Roland Loos, mercredi 30 novembre 2016, mercredi 25 janvier 2017, jeudi 16 mars 2017, toujours à la cure de Cossonay. Il a participé à l'assemblée décanale le mardi 29 novembre 2016 à Vallorbe en préparation de l'AG de la FEDEC une semaine plus tard, représenté par M. Michel Rossi, le mercredi 7 décembre 2016 à la Longeraie à Morges en compagnie de Mme. Damira Galantay). Le mercredi 12 avril 2017 Nazaire et le président ont accueilli une délégation de la FEDEC, soit M. Cédric Pillonel, nouveau secrétaire général, M. Roland Loos et M. Nicolas Lemmin, architecte conseil de la FEDEC dans la salle de catéchisme sous l'église de La Sarraz pour faire le point sur la situation de l'église de La Sarraz et de discuter de la feuille de route pour décrocher un accord avec les 24 communes dans les délais les plus courts.

En automne 2016, le conseil de paroisse a mandaté les frères Urben à Grancy à procéder à l'assainissement des murs en sous-sol de notre église de Cossonay en créant un drainage. Ceci s'avérait nécessaire suite à des infiltrations d'eau dans la salle pendant quelques années qui menaient finalement à la perte du revêtement au sol et de l'ameublement en bois. Les chenaux du toit plat servant à l'évacuation des eaux de pluie seront reliés au drainage dans le futur proche. Concernant l'immeuble de la cure nous avons dû, sur demande de la Commune de Cossonay, procéder à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires. Les eaux pluviales récupérées par les chenaux et la grille caillebotis du garage ont été débranchées et raccordées sur le réseau des eaux claires. Compte tenu des frais imprévus cités nous avons l'intention de remplacer une première moitié des fenêtres du bâtiment de

la cure, soit les locaux situés au rez-de-chaussée, au courant de 2017, avec la deuxième moitié prévue pour l'année 2018.

Le peuplier devant l'église de Cossonay a été abattu. Suite à deux épisodes de gel et capture d'humidité par le peuplier des grandes branches chargées de glace sont tombés par terre, toutefois en épargnant la toiture de l'église. Ce risque pour les personnes et les biens a été jugé excessif et a mené à l'abattement de l'arbre au mois de mars de cette année. En même temps l'épicéa à l'est de l'église a été jugée trop proche du bâtiment et a été également abattu en même temps. La paroisse s'est engagée auprès de la commune de Cossonay à replanter un arbre sur la propriété de la paroisse à Cossonay.

Les démarches relatives à la réfection/rénovation de l'église de La Sarraz débutées avant l'année 2000 continuent. Les points importants sont les suivants :

- Concentration sur les travaux urgents (approx. CHF 300'000.-)
- M. Michel Rossi tente de ne pas insister sur la loi cantonale LREEDP de 2007 qui stipule que l'entretien lourd des sites de culte incombe entièrement aux communes après concertation.
- Fonds intercommunal alimenté par CHF 5.- par habitant et année des 24 communes sur laquelle la paroisse de Cossonay est sise : 40% de la contribution destiné au roulement, les 60% restants alimentent le fonds de réserve pour investissement et entretien (lourd). Géré par la commune de Cossonay, vérification des comptes effectuée par les communes de Cossonay, Penthaz et La Sarraz à la fin de la période comptable (réunion jeudi 23 février 2017 à Cossonay).
- Recherche de contacts directs (en « pèlerin ») avec syndics/syndiques ou municipaux/municipales chargé(e)s du dicastère « cultes ». Il en reste 5 (petites) communes « à faire » (Chevilly, Cuarnens, La Praz, Mauraz, Senarclens). Réactions généralement favorables, d'où un certain optimisme.
- La feuille de route prévoit l'organisation d'un vote formel ou informel d'une majorité des communes en faveur de notre projet de La Sarraz, il s'agit d'obtenir leur soutien.
- M. Michel Rossi signale qu'il y a eu des déprédations sur l'église de La Sarraz perpétrées par des adolescents du quartier et d'ailleurs. A part l'épisode du sinistre du 18 juin 2016, annoncé à l'ECA il a dû porter plainte contre inconnu le 28 mars 2017 à cause d'une effraction à l'église de La Sarraz. C'est pour cette raison que l'installation d'une clôture fait partie des travaux urgents afin de protéger le patrimoine de la paroisse.
- Conclusion : Nous visons le « feu vert » d'une simple majorité des communes afin de pouvoir accéder au fonds de réserves du fonds intercommunal en ce qui concerne l'imputation du financement des travaux urgents. Il est assuré qu'il n'y aura pas de levée de fonds ou financements extraordinaires sur le dos du contribuable à part la contribution alimentant le fonds intercommunal.

#### **4. Mot du président du Conseil de communauté**

M. Claude-François Favre, président du Conseil de communauté explique les fonctions du conseil, soit, organiser les aspects de la pastorale de notre paroisse. Cela fait 4 ans que ce conseil existe et il le préside depuis 2 ans maintenant. Actuellement, il est composé d'une dizaine de personnes, M. l'Abbé Nazaire, Mmes Manuella Capelli, Muriel Bavaud, Ania Pilipiec Kaweck, Anne Simon, Damira Galantay, Mathilde Chereau, Eliane Lack, M. Jean-Claude Huot, Mme Susana Rau (secrétaire).

Une réunion a lieu tous les 1 ½ mois environ. Prochaine date à retenir serait le dimanche 25 juin pour la messe d'accueil des nouveaux paroissiens à 10h30 qui sera suivie d'un apéritif dinatoire, organisé par le conseil. La mise en place d'un apéritif après les messes des familles a un retour très positif de la part de la communauté. Les points à travailler sont la communication, c'est en l'état un de nos points faibles à conforter.

L'exposition de carême a été également très appréciée. Elle a été faite sur le support installé pour la crèche de Noël. Le grand plus de cette installation est le support, facilement démontable et réutilisable.

Un grand merci à tous pour votre présence. Applaudissements de l'assemblée.

## **5. Comptes 2016**

M. Dominique Rufener, trésorier, expose un bref rapport sur l'activité comptable 2016.

Les comptes ont été vérifiés, voir sous chiffre 6.

L'exercice 2016, boucle sur un résultat positif de CHF 22'076.14 alors qu'il avait été prévu dans le budget une perte de CHF 13'740.--.

Un bref résumé de l'année 2016 est donné comme suit :

- La kermesse annuelle, a rapporté à notre paroisse la somme de CHF 5'154.75. Ce résultat est trompeur car réalisé principalement grâce aux dons qui se sont élevés à CHF 4'502.00. L'organisation de la kermesse doit être repensée afin de la rendre à nouveau attractive.
- La souscription annuelle a rapporté à notre paroisse le montant de CHF 9'139.00 auquel il y a lieu de rajouter des dons pour CHF 980.- ce qui représente un total dépassant les CHF 10'000.00.
- En 2015, les dons, souscriptions et kermesse avaient rapporté CHF 12'666.40 contre CHF 15'273.75 pour 2016, soit une augmentation de CHF 2'607.35.
- La vente des lumignons, a rapporté net CHF 1'802.85, montant stable d'année en année.
- Les quêtes évoluent de manière très satisfaisante puisqu'elles ont rapporté CHF 11'719.55, soit CHF 1'985.00 de plus qu'en 2015.
- La diminution des charges salariales s'explique par le fait que nous n'avons pas eu de secrétaire pendant 4 ½ mois avec tous les décomptes des charges sociales y relatifs.
- Les frais de cultes dépendent principalement du matériel acquis durant l'année.
- Les frais d'entretien du centre paroissial comprennent l'installation du beamer et d'une nouvelle imprimante.
- La part des communes s'élève cette année à CHF 28'559.70 pour la paroisse et CHF 9'416.05 pour le Centre paroissial. Ce montant dépend des dépenses annuelles ordinaires que nous avons eu durant l'exercice. Le versement sur nos comptes a été effectué.
- Les autres postes n'appellent pas de commentaires.

Le bénéfice de CHF 22'076.14 est viré au capital. Le report au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de CHF 111'863.04, augmenté du résultat, passe ainsi à CHF 133'939.18 au 31 décembre 2016.

La question a été posée s'il y avait une possibilité d'effacer le solde dû par Mme. Marie-Thérèse Terrapon de l'ordre de CHF 2'000.--. Dominique répond que pour l'heure Mme Terrapon arrive à faire face, il n'y a pas de raison de suspendre le remboursement. L'assemblée approuve cette position.

Le trésorier reste à la disposition de chacune et chacun pour toutes questions ou compléments d'information.

## **6. Rapport des vérificateurs**

Lecture par M. Bruno Martelli, vérificateur des comptes 2016, du rapport de vérification. Les comptes ont été vérifiés en date du 27 mars 2017 par Mmes Anne Simon, Isabelle Rodeschini et M. Bruno Martelli qui relèvent que les comptes sont bien tenus. Il est proposé à l'assemblée de les accepter.

Acceptation à mains levées par l'entier de l'assemblée, soit à l'unanimité.

## **7. Budget 2017**

Pas de grands changements ne sont anticipés par rapport à 2016 : le poste des quêtes est en augmentation. Reste la question de la kermesse qu'il conviendra de déterminer dans les mois à venir, ce poste figure au budget à la hauteur de CHF 5'000.--. Les dépenses prévues sont surtout celles des travaux en relation au remplacement des 3/5 des fenêtres de la cure, soit un montant d'environ CHF 30'000.--.

Il est précisé que le taux d'activité de la nouvelle secrétaire est inférieur à celui de sa prédécesseure.

Au niveau des comptes du Centre paroissial il y a une perte de CHF 360.--.

Il est signalé que les cadres des fenêtres de la salle attenante à l'église sont dans un état avancé de décomposition et laissent pénétrer l'eau de pluie, le cadre en bois étant très abîmé et est en besoin d'être remplacé.

## **8. Nomination des vérificateurs**

Nomination des vérificateurs 2018 : Mme Anne Simon avance à la fonction de rapporteure, Mme Isabelle Rodeschini vérificatrice, M. Fred Alain Muriset suppléant.

## 9. Valorisation du terrain de Penthalaz

Il est proposé de procéder à la valorisation de la parcelle de 2400 m<sup>2</sup> à la rue du Mont-Blanc à Penthalaz achetée par M. l'Abbé Borruaz dans les années 1950 au profit de la paroisse de Cossonay qui se trouve sous la maison de la paroisse protestante. Actuellement, nous avons appris que la commune de Penthalaz travaille sur la révision du plan d'affectation de ce quartier avec la fin des travaux projetée au courant de l'année 2018. La paroisse protestante va prochainement prendre des décisions quant au devenir de leur parcelle de terrain y compris l'immobilier située à côté de notre parcelle. Lors des discussions sur l'utilisation du fonds de réserve intercommunal pour la rénovation de l'église de La Sarraz le président de la paroisse a eu l'occasion d'aborder le sujet d'un projet commun avec la paroisse protestante de Penthalaz avec le syndic M. Piéric Freiburghaus en février 2017. La construction d'un immeuble de rendement avec un nombre d'appartements serait une solution intéressante pour notre paroisse. La paroisse aurait ainsi des revenus annuels fixes qui donneraient une certaine liberté de planification d'année en année et mènerait à un programme d'investissement. L'idée de travailler avec le même architecte pour les deux terrains juxtaposés serait également un point intéressant, cela pourrait entre autres réduire les frais et garantir une certaine unité de projet de quartier. Dans un premier temps il est convenu de prévoir une rencontre avec M. J. Besençon, président du Conseil de paroisse protestante de Penthalaz. Il est à noter que la FEDEC est favorable à ce genre de projet.

Une discussion sur quel genre d'appartements seront mis en location débute, plusieurs avis sont partagés. A ce stade, il est encore prématuré de définir cela. Des discussions interviendront plus tard selon l'avancement du projet.

M. Michel Rossi demande à l'Assemblée générale un accord de principe pour aller de l'avant dans la valorisation de cette parcelle appartenant au patrimoine de la paroisse de Cossonay. Le vote est fait à mains levées. Résultat, un vote contre, le reste de l'assemblée ainsi que le conseil paroissial *in corpore* y compris M. l'Abbé Nazaire votent en faveur de la valorisation du terrain de Penthalaz.

## 10. Divers

L'idée est proposée de mettre en place également une clôture autour de l'église de Cossonay, comme envisagé pour l'église de La Sarraz. Il conviendra de voir après la fin des travaux. Il est prévu d'aménager un trottoir au chemin du Passoir du côté de l'immeuble actuellement en construction ainsi que des places de stationnement dont la paroisse pourrait également profiter. A voir après la fin des constructions. M. Bruno Martelli demande s'il ne serait pas judicieux qu'un membre du conseil de paroisse puisse aller consulter les plans. Ce sera fait.

Il est signalé que des jeunes lancent parfois des cailloux sur le toit plat ainsi que contre la cloche de l'église de Cossonay. Aussi est-il rappelé qu'il faudra faire le nettoyage périodique des chenaux. Il est proposé de mettre sur pied une rencontre avec plusieurs personnes disposées à le faire. Pourquoi pas nommer un groupe de responsables pour ce genre d'activités ? M. Michel Rossi s'engage à explorer la question et éventuellement faire le nécessaire.

Pour les problèmes de micros à l'église, une demande de devis est en cours auprès des entreprises Martinetti et Rochat, tous deux à Cossonay. Il est prévu d'installer deux micros supplémentaires, l'un pour l'organiste et l'autre sur l'autel.

Est en cours également une demande de devis pour régler le chauffage à l'église afin d'améliorer la mise en route et l'arrêt automatique pendant l'hiver. A voir si cela n'est pas un investissement trop important. Se pose également la question à plus long terme concernant le changement du chauffage en l'église de Cossonay. M. Claude-François Favre informe qu'il existe une société à l'EPFL qui installe gratuitement des panneaux solaires, il se renseignera.

Il continue d'y avoir des nids de mouches dans le toit.

Il est proposé à l'assemblée de mettre en place un concierge pour la paroisse. Il pourrait éventuellement occuper l'appartement loué actuellement. L'idée est notée.

Pour le nettoyage et maintien du pavé devant l'église M. Michel Rossi propose de voir cela après la fin des travaux de l'autre côté de la route (Appartements protégés).

Il faut prévoir pour Noël prochain, la mise en place de la guirlande tout autour de l'église.

M. Michel Rossi informe qu'il pense équiper l'église de La Sarraz d'une caméra de surveillance pour éviter des nouvelles dégradations. Cette installation sera prévue dans les travaux.

M. Michel Rossi précise une fois encore qu'il reste à l'écoute de tout un chacun dans notre paroisse pour le bénéfice de nous tous. N'hésitez pas à le contacter si vous percevez un problème ou si vous avez des questions auxquelles il pourrait répondre. Il remercie l'équipe du Conseil paroissial de leur soutien tout au long de son parcours initial. Il remercie spécialement deux collègues du Conseil de paroisse, soit M. Piotr Kawecki, vice-président, pour avoir assumé la fonction de président du conseil *ad interim* au pied levé pendant plus d'une année après la démission de son prédécesseur M. Manuel Martins, ainsi que M. Dominique Rufener qui a agi comme liaison entre le conseil et les autorités pendant une période particulièrement difficile pour la paroisse en vue du refus des communes à participer aux coûts de rénovation de l'église de La Sarraz.

Avant de clore l'Assemblée Générale M. Michel Rossi remercie les personnes présentes et donne rendez-vous dans une année environ.

Fin de l'Assemblée Générale à environ 21h30, elle est suivie du verre de l'amitié.

La secrétaire



Susana Rau

Le président



Michel Rossi

